



Féchy, le 12 juin 2020

CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

### **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2020 RELATIF AUX COMPTES  
COMMUNAUX 2019 ET AU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Jacques MORANDI, président, M. Raphaël MOGNETTI, rapporteur, Mme Sylvie MORET, MM. Laurent BESSO, Tobias MEYER, Christian HEYE, Jonathan ZOSSO, membres et M. François MOLLIEUX, membre suppléant, s'est réunie le mardi 2 juin 2020 afin d'étudier ce préavis. M. Alain BETTEMS, membre suppléant, était excusé.

M. Andreas MEYER, syndic, M. Marc MORANDI et Mme Francine DUPUIS, municipaux ainsi que Mme Sylvie FAVRE, boursière, étaient présents et ont répondu à nos questions durant cette journée. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Nous avons examiné la gestion et les comptes de fonctionnement de l'année écoulée. L'ensemble des livres de comptes et des pièces comptables étaient à notre disposition. Nous remercions Mme Sylvie FAVRE pour son excellent travail.

La Commission relève le niveau de détail du préavis qui a bien facilité notre analyse ; nous tenons également à signaler que les informations relatives au bilan, en page 6 du préavis, clarifie la situation au niveau des amortissements comptables et financiers, dont la méthode n'est pas forcément identique à d'autres secteurs d'activité.

Le dernier exercice se termine avec un excédent de produits de CHF 2'146,73, après attributions aux fonds de réserve d'un montant total de CHF 550'000 ; dans le contexte

économique actuel, c'est une bonne année pour la Commune mais il faut toutefois rester attentifs et prudents.

## **1 ADMINISTRATION GENERALE**

### **11 ADMINISTRATION**

La diminution des charges de ce groupe de comptes est expliquée par un certain nombre de montants non dépensés, les détails se trouvent dans le préavis. La liste exhaustive des subsides et dons divers, compte 110.3659.00 nous a été transmise de sorte à comprendre les raisons d'une augmentation des charges par rapport au budget.

Les recettes non prévues dans le compte 110.4361.03 « Remboursement des assurances » concernent le remboursement des indemnités de l'ancien concierge.

## **2 FINANCES**

### **21 IMPOTS**

Le compte 210.4003.00 « Impôts à la source » présente un montant de recettes négatif et malgré les explications fournies par le canton, qui gère ces montants, la Commune n'a que très peu de visibilité sur ce compte.

### **22 SERVICE FINANCIER**

Dans le compte 220.3521.00 « Etacom, fonds de péréquation », le montant des charges de CHF 1'526'325 comprend d'une part les CHF 200'000 attribués au fonds de réserve « péréquation » et, d'autre part, le solde final de 2018 qui se monte à CHF 66'297.

## **3 DOMAINES ET BATIMENTS**

### **355 BATIMENT EN RIONZIER**

Sur demande de la Commission, les 13 factures imputées en 2019 sur le compte 355.3141.00 « Entretien du bâtiment », représentant un montant total de charges de CHF 48'056.29, sont passées en revue avec Mme Francine DUPUIS, municipale. Un certain nombre de factures sont adressées directement à la commune alors qu'elles devraient l'être à la gérance. Tenant compte de l'affectation des locaux (logements), le montant total nous semble correct, toutes les factures représentant soit de l'entretien, soit de la maintenance. Il est à relever que la Municipalité envisage la possibilité d'opérer un changement de gérance.

### **356 NOUVEAU COLLEGE**

Sur demande de la Commission, les 43 factures imputées en 2019 sur le compte 356.3141.00 « Entretien divers », représentant un montant total de charges de CHF 56'347, sont passées en revue avec Mme Francine DUPUIS, municipale. Sur les 43 factures, 8 ne concernent pas de l'entretien mais de la plus-value apportée au bâtiment, pour un montant total de CHF 24'576.

Une solution doit être trouvée pour le prochain exercice car il s'agit d'un problème de répartition comptable qui ne facilite pas la compréhension des chiffres présentés. Une possibilité serait d'ouvrir un compte dédié à des travaux qui ne sont pas de l'entretien, à vérifier dans le plan comptable (compte « rénovation et travaux spéciaux » par exemple).

Les chiffres présentés sont parfaitement justes, il faut cependant les ventiler différemment pour plus de clarté.

La Commission salue la décision de la Municipalité de faire une revue de tous les contrats de maintenance et de renforcer le suivi des interventions des entreprises concernées.

### **4 TRAVAUX**

#### **45 ORDURES MENAGERES ET DECHETS**

Le compte 450.3011.00 « Traitements personnel déchetterie » comprend un montant d'environ CHF 2'000 pour la tournée des Molocks faite par notre employé communal, ceci explique l'augmentation des charges entre le réalisé 2018 et le réalisé 2019.

#### **46 RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION**

Les chiffres du compte 460.4342.02 « Taxes annuelles d'entretien collecteurs (max. 3.50M3) » fluctuent beaucoup entre le réalisé 2018, le budget 2019 et le réalisé 2019. Il faut savoir que c'est le montant annuel des travaux de l'année précédente qui fixe le prix du m3 pour la taxe de l'année en cours.

### **Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2019 de la fiduciaire Lambelet SA**

Sur demande de la Commission, le contentieux au 30 avril 2020 a été examiné avec M. Marc MORANDI, municipal. La Commission demande à la Municipalité de continuer à suivre minutieusement les débiteurs et de renforcer la politique interne de recouvrement par une nouvelle directive.

Concernant le compte 9143.001.00 « Rénovation et transformation collège Féchy-Dessus », suite à une remarque de la fiduciaire Lambelet SA, le fonds de réserve No 9282.002.00 « Fonds

de réserve pour investissements futurs » sera débité rétroactivement pour 2018 et 2019, en 2020.

La recommandation de la Fiduciaire Lambelet SA concernant le système de contrôle interne n'est plus d'actualité car ce système existe. La Commission préconise toutefois de documenter la pratique en place afin de formaliser la situation.

Enfin, dans les considérations sur les comptes de fonctionnement, il n'est pas fait mention de l'attribution aux fonds de réserve « facture sociale » et « péréquation », ceci pour des raisons de méthode choisie.

Au vu de ce qui précède, après lecture du rapport de vérification des comptes de l'exercice 2019 de la Fiduciaire Lambelet SA qui a contrôlé les comptes communaux le 6 mai 2020, et après discussion et délibération, les membres de la Commission de Gestion et des Finances proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy :

- d'approuver et d'accepter les comptes communaux 2019 ;
- d'approuver et d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité ;
- d'approuver et d'accepter le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2019 de la Fiduciaire Lambelet SA ;
- de donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la boursière ainsi qu'à la Commission de Gestion et des Finances.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

  
Le Président

Les Membres

  
The block contains several handwritten signatures in blue ink. One signature is clearly legible as 'fment' and another as 'féchy'. There are several other illegible signatures.